

# SPECIFICITE ET ORGANISATION DIOCESAINE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

## SPECIFICITE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

*« Pour comprendre l'Ecole Catholique dans sa mission spécifique, il convient de prendre comme point de départ une réflexion générale sur l'institution scolaire et de rappeler qu'elle ne peut être école catholique si elle n'est pas d'abord école et ne présente pas les éléments déterminants d'une école. (...) Si donc l'Ecole Catholique, comme toutes les écoles, est orientée vers la transmission systématique et critique de la culture en vue de la formation intégrale de la personne, elle tend à cette fin dans la ligne d'une vision chrétienne de la réalité. » L'Ecole Catholique – Cardinal Garrone – Mars 1977*

*« Refusant tout endoctrinement, l'École Catholique sait bien que sa mission consiste à servir l'homme et qu'elle n'a pas sa fin en elle-même. Proposant certes aux jeunes chrétiens qu'elle accueille les moyens de grandir dans la Foi, c'est d'abord un chemin de croissance en humanité qu'elle veut ouvrir à tous ses élèves, dans une inlassable recherche de vérité et d'amour. » - Evêques de France - Mai 1989.*

Cette spécificité, reconnue par l'Église et, au niveau du diocèse, par l'Évêque, l'est aussi par l'État dans le cadre de la loi Debré du 31 Décembre 1959 qui reconnaît l'existence du « caractère propre » de l'Enseignement Catholique. Celui-ci s'exprime dans chaque établissement par un « projet éducatif » qui explicite la conviction qu'il n'y a pas d'enseignement sans éducation et pas d'éducation sans un sens de l'homme fondé sur l'Évangile.

## ORGANISATION DIOCESAINE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

*« Dans chaque établissement catholique d'enseignement, le projet éducatif se réfère explicitement à l'Évangile et à l'enseignement de l'Église catholique. Il traduit les valeurs qui fondent les choix et l'action de la communauté éducative. Il prend en compte toutes les dimensions de la vie d'un établissement.*

*Tous les membres de la communauté éducative participent à son élaboration, à sa mise en œuvre et à son actualisation. Ce projet éducatif est soumis à l'autorité pour réflexion commune puis agrément. » Statut de l'Enseignement Catholique*

Tout établissement relève d'une autorité de tutelle, sous la responsabilité de l'Évêque, exercée soit par le Directeur Diocésain, soit par le Supérieur Majeur d'une congrégation.

Le Comité Diocésain de l'Enseignement Catholique (CODIEC), dont le secrétaire général est le Directeur Diocésain, est le « parlement de l'Enseignement Catholique » dans le diocèse. Autour de l'Évêque, siègent des représentants de toutes les composantes de l'Enseignement Catholique : Parents – Organismes de gestion – Employés et Enseignants - Chefs d'établissement – conseil de tutelle diocésain et représentants des Congrégations. Le CODIEC fixe des orientations, décide les priorités de développement, met en place une solidarité financière entre les établissements.

## DÉONTOLOGIE

Vous allez entrer dans un Établissement catholique d'enseignement.

Au nom de son identité chrétienne, celui-ci respecte la liberté et la conscience de chacun, mais attend une attitude sincère d'engagement, pour servir son projet et - au delà - les valeurs qui fondent l'Enseignement Catholique.

Les Évêques de France, dans le préambule du Statut de l'Enseignement Catholique (cf. document joint) promulgué le 14 mai 1992, rappellent notamment que « l'Enseignement Catholique a la volonté de mettre son projet éducatif, fondé sur un sens chrétien de l'homme, au service de la société ; il contribue ainsi à l'ouvrir à la dimension spirituelle de la personne et de l'histoire ».

Dans sa lettre aux enseignants de Septembre 1990, le Père Max CLOUPET soulignait que :

*« Respectés dans leurs options, tous les maîtres ne peuvent participer de la même manière au projet d'une école catholique puisqu'ils n'adhèrent pas de la même façon à l'Église. Mais aucun ne peut se dérober à cette obligation qu'il a contractée de prendre part à une action éducative qui propose un sens de l'homme suivant la vision chrétienne. Chacun encore est invité à découvrir comment le projet éducatif de l'établissement l'invite à aller plus loin dans ses propres choix. »*

**Bienvenue dans l'Enseignement Catholique de l'Académie de Nice :**

**35700** élèves,

**49** Ecoles, **32** Collèges, **21** Lycées, **2** CFA et **8** unités d'enseignement supérieur,

**2261** Enseignants,

**1100** salariés et bénévoles.